

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 14 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi quatorze décembre à seize heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 08 décembre 2017

Etaient présents :

M.	GAY	Eric	<b>Maire</b>	Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
M.	LECOURIEUX	Eddie	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	Mme	BOLO	Valérie	Conseillère municipale
M.	DELADRIERE	Bernard	<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	POANIEWA	Pascale	<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
Mme	KATE	Marie-Hélène	<b>6<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M.	SAKOUMORY	Claude	<b>7<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	VERGER	Claudine	<b>8<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
Mme	FROGIER	Vaea	<b>10<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	JANDOT	Monique	Conseillère municipale
M.	RAVUT	Alain	Conseiller municipal	M.	SAM	Léonard	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal	Mme	VILI	Célestine	Conseillère municipale
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Marie-Pierre BARTHEZ (procuration donnée à Armand ESPOSITO)  
 M. Philippe MARTIN (procuration donnée à Marie-Thérèse TU)  
 M. Florent PERRIN (procuration donnée à Valérie BOLO)  
 Mme Lindsay AMOSALA (procuration donnée à Alain RAVUT)  
 M. Pierre-Henry CHARLES (procuration donnée à Monique JANDOT)

Excusés :

Mme Ana LOGOLOGOFOLAU  
 M. Didier CHABAUD  
 Mme Françoise CAILLARD

Absente :

Mme Hélène MALAVAL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

M. Guy GUEPY est désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 95/17/XII

CREANT LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT  
« ZONE INDUSTRIELLE DE LA COULEE TRANCHE 4 »

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2017,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie et à leurs établissements publics administratifs et à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux de Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n°79/2017 du 08 décembre 2017,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 27 novembre 2017, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le budget annexe lotissement « Zone industrielle de la Coulée – tranche 4 » est créé avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Article 2 : L'ensemble des opérations comptables de ce budget seront constatées selon les dispositions de l'instruction comptable M14.

Article 3 : Les crédits budgétaires seront votés par chapitre.

Article 4 : Le système d'inventaire intermittent est adopté comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le **15 DEC. 2017**  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le **15 DEC. 2017**  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DECEMBRE 2017  
Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales  
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
Le Maire,

  
Eric KEM-SENG

  
Eric GAY  
Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
**15 DEC. 2017**  
**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des Services Techniques et de Proximité  
Direction des Finances et de l'Informatique  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

**RAPPORT DE PRESENTATION  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Création du budget annexe lotissement « Zone Industrielle de la Coulée Tranche 4 ».**

P.J.: Projet de délibération.

**Les opérations liées aux lotissements (achats, études, travaux) doivent être isolées dans un budget annexe.**

Soucieuse d'accompagner et de favoriser le développement économique, la Ville du Mont-Dore a initié une 4<sup>ème</sup> tranche d'aménagement de la zone industrielle de la Coulée. Après une première phase d'études, les travaux de viabilisation doivent aboutir à la commercialisation de lots.

L'instruction comptable M14 applicable à la Ville du Mont-Dore prévoit le recours à un budget annexe de lotissement pour traiter les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains destinés à une telle commercialisation.

Ces dispositions visent, en isolant les opérations concernées :

- à ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité,
- à individualiser le dénouement financier d'opérations qui peuvent représenter des enjeux importants compte tenu de leur nature et de leur durée de commercialisation,
- à fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du budget annexe,
- à suivre l'évolution de sa situation financière et ainsi dégager ses propres résultats pour retracer l'affectation donnée à ceux-ci,
- à décrire les mouvements financiers qui s'opèrent avec le budget général de la commune.

De plus, l'instruction comptable M14 prévoit la tenue d'une comptabilité de stocks. En effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Il est proposé la création d'un budget annexe de lotissement « Zone industrielle de la Coulée – tranche 4 » avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ensemble des opérations comptables de ce budget seront constatées selon les dispositions de l'instruction comptable M14. Les crédits budgétaires seront votés par chapitre. Le système d'inventaire intermittent est adopté comme méthode de suivi de la comptabilité des stocks.

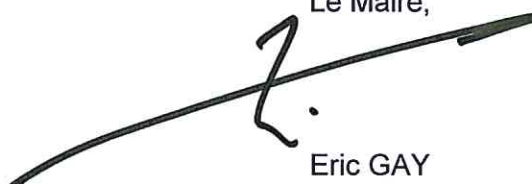
**Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 27 novembre 2017.**

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 08 DEC. 2017

Le Maire,



Eric GAY